

## **École élémentaire Coteaux du Suzon**

### **Compte-rendu du Conseil d'école du jeudi 9 novembre 2017**

Présents :

**Parents élus** : Mme Guéritée, Mme Labbé-Busenhard, Mme Griolet-Coutet, Mme François, Mme Jullé, Mme Legrand, Mme Pailharey, Mme André-Chenaud

**Enseignants** : Mme Aubertin, Mme Terrussot, Mme Héloir, Mme Renaud-Fressy, Mme Bredelet, M. Blanchet, M. Mandrillon, M. Mathey.

**Représentante de la Mairie** : Mme Blaya, conseillère municipale.

**DDEN** : Mme Brunet.

**Animatrice du centre de loisirs périscolaires** : Mme Cousot.

Absents excusés : Mme Delmaire-Sizes, M. Girard, Mme Dos Santos Ferreira, M. Paillaugue

Ouverture de la séance à 17 h 30.

M. Mathey souhaite la bienvenue à tous les membres du nouveau conseil d'école.

#### **Le fonctionnement du conseil d'école**

Après un tour de table, M. Mathey présente les résultats des élections des représentants de parents d'élèves :

231 votants pour 284 inscrits, soit une participation de 81,34 % : 190 voix exprimées / 41 votes blancs ou nuls, soit 82,25 % pour la liste.

M. Mathey indique le fonctionnement du conseil d'école aux parents d'élèves élus.

#### **Le point sur les effectifs et la présentation de l'équipe pédagogique**

Nous accueillons un total de 173 élèves répartis de la façon suivante :

23 élèves en CP (Mme Renaud-Fressy)

23 élèves en CP/CE1 (10 CP et 13 CE1) (Mme Aubertin)

24 élèves en CE1/CE2 (18 CE1 et 6 CE2) (Mme Delmaire-Sizes)

25 élèves en CE2 (Mmes Terrussot et Héloir)

25 élèves en CE2/CM1 (6 CE2 et 19 CM1) (M. Mathey et Mme Bredelet)

25 élèves en CM1/CM2 (14 CM1 et 11 CM2) (M. Blanchet)

28 élèves en CM2 (M. Mandrillon)

Depuis la rentrée de septembre, nous avons eu 2 départs pour cause de déménagement et 1 arrivée.

3 personnes AVS sont présentes dans l'école : Mmes Reybard, Soyer, Paulette en contrat de 20h ou 20h30 auprès de certains élèves.

Nous notons aussi le départ le 20 novembre de Mme Bajard EVS dont le contrat se termine après 5 années passées au sein de l'école.

Nous aurons en juillet un départ de 39 CM2 et une arrivée en septembre de 36 CP (maternelle Coteaux du Suzon) soit un différentiel de 3 élèves.

Les effectifs de l'école passeraient donc à **170 élèves**.

Donc avec ces effectifs, la moyenne d'élèves par classe serait de 24,3 pour 7 classes.

#### **Règlement intérieur**

Ce règlement prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école. Il rappelle les règles de civilité et de comportement.

Ce règlement est distribué aux familles des nouveaux arrivants dans l'école. Il est disponible sur le site de l'école.

Les parents attestent en début d'année d'en avoir pris connaissance par l'intermédiaire du document à signer dans le cahier de liaison courant septembre.

## **Projet d'école**

Rappel : le nouveau projet d'école 2016/2019 a été validé par le conseil d'école du 10 février 2017. Ce projet possède 3 priorités :

### **Priorité 1 : élaboration du parcours citoyen dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République**

- instaurer les réflexes citoyens (politesse, respect, entraide, solidarité).
- Favoriser l'entraide entre les élèves et les différents niveaux de classe.
- Se sentir membre d'une collectivité.

### **Priorité 2 : écrire pour communiquer : du geste aux textes.**

- Améliorer la motricité fine.
- Améliorer la présentation, l'esthétique des productions écrites.
- Développer le goût du travail bien fait.
- Améliorer la copie globale du mot (limiter la levée du stylo).
- Être capable de construire des phrases simples à complexes.
- Respecter la syntaxe de la phrase.

### **Priorité 3 : s'impliquer dans un projet artistique et culturel à travers une œuvre commune (fresque).**

- Exprimer ses émotions et ses sentiments en les régulant.
- Réaliser une œuvre artistique collective.
- Connaître et participer à un vote.

## **Projet de fresque sur les murs de l'école Coteaux du Suzon**

C'est une priorité de notre projet d'école. Nous souhaitons par l'intermédiaire de ce projet fédérer l'ensemble des élèves et des enseignants autour d'un projet commun qui serait de décorer les murs du hall d'entrée du bâtiment principal. De plus, une demande a été formulée de décorer une partie de la façade extérieure de l'école lors d'une réunion de la commission de quartier courant de l'année scolaire 2016/2017. Mme Blaya, représentante de la mairie de Dijon, nous avait mentionné ce fait lors de notre dernier conseil d'école du 23 juin 2017.

Le conseil d'école avait donc demandé de pouvoir lier ces projets pour obtenir une unité et une coopération entre les élèves et les habitants du quartier.

Une réunion a été organisée le 3 octobre 2017 avec des membres de la commission de quartier, des élèves et le directeur de l'école. M. Pannetier (service démocratie locale) pilote le projet pour la mairie de Dijon.

Nous souhaitons que cette réalisation soit la plus participative possible, avec tous les enfants de l'école, les parents, et tous les adultes intéressés ainsi que la participation et l'encadrement d'un artiste. Le thème retenu serait "**le mouvement**". L'idée pourrait être **une invitation à entrer dans l'école** depuis l'entrée de l'école maternelle, en passant par l'entrée de l'école élémentaire jusqu'à l'intérieur des locaux (hall d'entrée et couloirs).

L'analyse technique des murs a été réalisée par les services techniques de la ville. Les murs intérieurs sont adaptés pour ce projet contrairement aux murs extérieurs qui nécessiteraient des aménagements beaucoup plus coûteux. Un parent d'élève du conseil d'école demande s'il y aurait possibilité d'installer des panneaux et de réaliser la fresque dessus pour la partie extérieure de l'école.

La recherche d'artistes en capacité de faire ce travail est en cours.

La commission de quartier souhaite que ce projet soit réalisé à court terme.  
Le choix du projet retenu sera validé conjointement entre l'école et la commission de quartier.

### **Exercice de sécurité civile**

La circulaire interministérielle du 29 juillet 2016 impose la réalisation de trois exercices de sécurité civile dont un avant les vacances de Toussaint. Conformément aux instructions ministérielles du 29 août 2016, ce premier exercice sur l'intrusion attentat a été réalisé le jeudi 19 octobre 2017.  
Un bilan sera effectué avec les acteurs concernés.

### **Le Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Le PPMS est un plan réactualisé chaque année scolaire qui décrit les démarches, le lieu de confinement (gymnase) ou les lieux de regroupement et les consignes de sécurité à appliquer suivant les différents dangers.

Il sera mis à jour conformément aux dernières consignes ministérielles.

### **Sécurité aux abords de l'école**

→ La sécurité au sein des écoles reste la priorité n°1 pour le ministère.

Nous sommes toujours en Dispositif Vigipirate "sécurité renforcée – risque attentat".

Rappel des consignes de sécurité :

- Accueil des élèves par un adulte.
- Vérification de l'identité des personnes extérieures.
- Pas d'attroupement devant les établissements.
- Contrôle visuel des sacs.
- Affichage des consignes de sécurité.

→ Le stationnement illicite aux abords de l'école au moment des entrées et sorties reste toujours problématique. Mme Blaya demande un passage de la police municipale aux horaires d'entrées et de sorties des classes.

Le conseil d'école souhaite rappeler à tous les parents que ce comportement (stationnement sur trottoirs, en double, voire triple file ...) met en danger vos propres enfants.

### **Les aides aux élèves**

- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : l'équipe pédagogique a décidé de consacrer les 36 h annuelles à l'aide aux enfants qui rencontrent des difficultés dans leur apprentissage en français et en mathématiques. Cette aide est réalisée par chaque enseignant et offerte à des élèves de leur classe le soir entre 16 h 05 et 17 h 05 suivant un planning propre à chaque enseignant.
- L'accompagnement à la scolarité est un service offert par le centre de loisirs périscolaires en partenariat avec l'Association PEP21. C'est une aide aux devoirs qui s'adresse aux enfants du cycle 3 et qui a lieu les mardis et vendredis après la classe. Les enfants sont recrutés par le centre de loisirs périscolaires pour un trimestre reconductible, l'équipe pédagogique de l'école est consultée. Les enfants sont encadrés par des animateurs recrutés par les PEP21 et sont répartis en deux groupes de 8 au maximum. Les animateurs aident les enfants à faire leurs devoirs, et à acquérir des méthodes d'organisation, de gestion de temps et de travail. Il n'y a pas de surcoût pour les familles, qui paient une prestation au centre de loisirs périscolaires.
- L'étude encadrée est un service offert par le centre de loisirs périscolaires en partenariat avec l'Association PEP21. Les enfants inscrits à l'initiative de leurs parents pour un trimestre

reconductible font leurs devoirs en autonomie (sans l'aide d'un adulte) sous la surveillance de l'encadrant.

**L'espace Baudelaire propose** également un dispositif d'aide aux devoirs de manière plus globale avec des rencontres organisées avec les parents. Il s'agit du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) qui fait désormais l'objet d'un agrément CAF depuis cette rentrée scolaire 2017.

Ce dispositif s'adresse aux élèves en difficulté scolaire et dont les parents ont des difficultés dans la gestion des devoirs et du suivi scolaire.

## **Les travaux d'entretien et d'équipement de l'école**

### - Problème d'odeur dans la cour de récréation

→ Suite au passage dans l'école de M. Charlot et Mme Berger, il a été décidé qu'un curage des canalisations et des regards 2 fois par an permettrait d'atténuer les odeurs passagères. De plus, les trois regards de la cour de récréation ont été aménagés afin d'éviter leur encombrement.

Nous ne ressentons plus d'odeur.

### - Visiophone pour le périscolaire et fermeture des locaux :

Suite à l'oubli du visiophone pour le périscolaire (et nos nombreuses demandes), il a été fait un point avec le responsable des travaux de la mairie et le responsable de la société en charge de la réalisation afin de redéfinir les véritables besoins de l'école et de planifier les travaux. Voici l'avancée des travaux à ce jour.

- installation d'un visiophone au périscolaire pour ouverture du portail : non fait à ce jour
- adaptation d'une ventouse sur le portail de l'école : fait
- installation d'une commande digicode côté portail pour l'entrée du personnel avec code : fait
- installation d'un bouton placé sous le préau pour le déverrouillage du portail depuis la cour (utilisation par les parents et par les personnels de l'école pour ressortir) : non fait à ce jour
- installation d'un nouveau visiophone ainsi qu'une commande digicode côté avenue des Volontaires pour déverrouillage de la porte d'entrée : non fait à ce jour
- déplacement et changement du visiophone dans la classe de M. Mathey pour l'ouverture de la porte (côté avenue des Volontaires) depuis l'étage : non fait à ce jour

--> ces travaux devraient être finalisés dès que possible (les mercredis après-midi ou durant les vacances scolaires).

### - Matériel informatique :

La mairie va équiper les écoles dijonnaises (sur 3 ans) de tablettes numériques (type Chromebook) en remplacement du parc d'ordinateurs de la salle informatique.

→ 5 tablettes par classe – 35 tablettes pour l'école – la connexion internet se fera par wifi au moment de l'utilisation par l'intermédiaire d'un boîtier spécifique.

Le câblage des classes et des salles annexes pour l'accès internet sera mis en conformité d'ici la fin de l'année.

La formation à l'utilisation de ce matériel sera assuré par l'intervenant TICE de la circonscription.

### - Aménagements des espaces pédagogiques :

Suite à la fermeture de la classe, le périscolaire a récupéré la salle d'arts plastiques située à côté de la salle du périscolaire.

Un réaménagement de l'étage du bâtiment principal a été réalisé avant la rentrée de septembre afin d'aménager la salle d'arts plastiques à l'étage. Par conséquent certains enseignants ont changé de classe.

## **Le bilan de la fête de juillet 2017**

Le bénéfice de la fête de l'école est de 713 €.

## L'association Coopérative Scolaire Coteaux du Suzon

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le mardi 19 septembre 2017.

Rappel des membres du bureau : Président M. Mathey – Trésorière Mme Terrussot – Secrétaire M. Mandrillon.

## Le fonctionnement du centre de loisirs périscolaires (en particulier pendant le temps d'accueil périscolaire) et du restaurant scolaire

### **Effectifs :**

Malgré la fermeture les effectifs restent sensiblement les mêmes sur tous les temps de la journée, sauf au TAP (Matin : entre 30 et 35 // Midi : entre 135 et 145 // TAP : entre 100 et 110 (contre 130 l'an passé) // Soir : entre 45 et 60).

Les principaux objectifs de cette année sont :

- Permettre aux enfants de faire face à l'échec
- ➔ Pousser, encourager les enfants à faire quitte à rater - Renforcer l'estime de soi - Favoriser le fair play et la participation dans le sport.
- Favoriser la Co-éducation
- ➔ Renforcer le lien avec les parents - Renforcer le lien avec la maternelle - Investir l'école lors de projets du périscolaire.
- Permettre aux enfants de découvrir l'environnement qui les entoure
- ➔ Sensibiliser les enfants à l'environnement, au tri des déchets - Permettre aux enfants de sortir du quartier, voir ailleurs.
- Permettre à l'enfant de se sentir bien dans le collectif
- ➔ Respecter au mieux le rythme de l'enfant grâce à un aménagement de l'espace - Favoriser l'autonomie des enfants - Privilégier la bienveillance auprès des enfants.

### **Les activités en cours/à venir:**

PEL (avec intervenants) : Beat Box et Hip hop. Proposées aux enfants directement avec 1 séance pour essayer.

USEP (avec intervenants) : Flag Foot et Handball. Proposé aux enfants, sur inscription

Etude encadrée

Accompagnement Scolaire : 2x1h30/sem

Elections des représentants : ont eu lieu les 9 et 10 octobre. 8 enfants sont élus du CE2 au CM2. Ils définiront le cadre de vie du périscolaire avec les règles et les sanctions à appliquer. Ils pourront influencer le choix des activités, en proposer de nouvelles, pourront choisir une sortie citoyenne.

Cahier du péri : chaque enfant peut avoir un cahier perso avec portrait chinois, jeux de mots, coloriages, dessins, ...

Tournois multisport : rencontre le midi entre plusieurs équipes sur 4 sports : hand, foot, hockey, basket. Le fair play est récompensé

Chorale, danse et théâtre

œuvres d'art

Prénoms

Patinoire/skate park/piscine...

## Les activités sportives et culturelles

IETS : interventions sportives par des intervenants municipaux.

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
CP (Mme Renaud-Fressy)	gymnastique	PMC	course d'orientation PMC
CP/CE1 (Mme Aubertin)	gymnastique PMC	PMC	course d'orientation
CE1/CE2 (Mme Delmaire-Sizes)	gymnastique PMC	PMC natation	course d'orientation natation
CE2 (Mmes Terrussot et Héloir)	gymnastique PMC	badminton PMC + natation	natation
CE2/ CM1 (M. Mathey et Mme Bredelet)		badminton PMC + natation	athlétisme PMC + natation
CM1/CM2 (M. Blanchet)	gymnastique	badminton PMC	PMC
CM2 (M. Mandrillon)	gymnastique	badminton	athlétisme

### Activités des classes

- Permis piétons : pour les élèves des classes de Mmes Delmaire-Sizes, Terrussot et Héloir, M. Mathey.
- Permis internet (sensibilisation aux dangers d'internet) : pour les classes de M. Blanchet et M. Mandrillon.
- Ecole et cinéma : pour les classes de Mmes Aubertin, Delmaire-Sizes, Terrussot et Héloir.
- Habitat d'ici et d'ailleurs (Latitude 21) : classe M Mathey et Mme Bredelet.
- Ornithologie (Latitude 21) : classe de Mme Renaud-Fressy.

### **Création d'un comité des fêtes**

Rappel : Nous réalisons chaque année 2 moments festifs : le carnaval et la fête de l'école. Traditionnellement la gestion est prise en charge par l'équipe enseignante et les parents volontaires. Depuis plusieurs années cette organisation repose sur peu de personnes et souvent les mêmes (pour exemple nous sommes que 4, 5 personnes à chaque réunion – par contre le jour des fêtes la participation est plus importante).

Nous avons évoqué ce point lors de notre dernier conseil d'école.

--> Proposition de la création d'un comité des fêtes qui aurait la charge de réfléchir sur le contenu de ces moments festifs avec la volonté de rassembler un plus grand nombre de personnes à la préparation afin de répartir les différentes tâches.

--> Une réunion pour inviter l'ensemble des parents qui souhaiteraient s'investir a été planifiée le lundi 4 décembre de 18h00 à 19h00 à l'école.

### **Les dates à retenir**

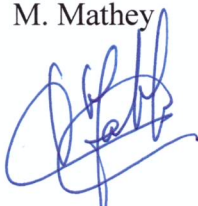
Les prochains conseils d'école : vendredi 2 février 2018 ; vendredi 22 juin 2018.

La fête de carnaval : vendredi 9 février 2018 ou vendredi 2 mars 2018 ?

La fête de l'école : vendredi 29 juin 2018.

La séance est levée à 19h30

Le directeur,  
M. Mathey



L'enseignante,  
Mme Héloir

P.O.  


La secrétaire de séance et parent d'élève,  
Mme Guéritée

